

EN BREF

HSBC FRANCE RENFORCE LES COUVERTURES PRÉVOYANCE DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

► HSBC France lance son contrat Assurance Frais Généraux destiné à couvrir l'absence de l'assuré consécutive à une maladie ou à un accident corporel entraînant une incapacité temporaire totale. Deux options quant au mode d'indemnisation sont laissées au libre choix de l'assuré : la prise en charge des frais généraux réels tels que les loyers ou les charges fixes ou la rémunération du remplaçant de l'assuré. Le professionnel peut choisir une garantie qui couvre un capital de 10.000 à 300.000 euros.

NOUVEAU CONTRAT DE RETRAITE TNS CHEZ FORTIS ASSURANCES

► Fortis Assurances lance Forticiel Génération 2, un contrat de retraite en unités de compte, multigestionnaire, à destination des non-salariés. Il comporte plusieurs options de gestion et de sortie en rentes, ainsi que plus de 130 supports.

SURAVENIR FAIT ÉVOLUER SON CONTRAT EMPRUNTEUR

► Créé en 2008, le contrat individuel Sérévi emprunteur de Suravenir, (Crédit Mutuel Arkéa) évolue. Le seuil de la déclaration d'état de santé a été porté à 250.000 euros. Le courtier peut désormais donner un accord immédiat et éditer le certificat d'adhésion en ligne pour les clients de moins de 46 ans s'assurant pour moins de 250.001 euros, indique la compagnie. La tarification a été revue et permet de proposer aux primo-accédants et aux investisseurs locatifs une réduction de 10 %.

CIPRÉS VIE LANCE UN PACK POUR COUVRIR LE DIRIGEANT

► La formule de Ciprés Vie, Pack Sécurité Entreprise, couvre la perte d'emploi involontaire du dirigeant, offre un service de conciergerie professionnelle orienté haut de gamme et propose, en option, une garantie protection juridique et assistance professionnelles.

FONDS DIVERSIFIÉ

Acofi combine ses deux expertises dans un fonds flexible

► Acofi Gestion lance un produit diversifié dont l'univers d'investissement reprend les valeurs sélectionnées dans Compagnie Immobilière Acofi et la Sicav des Analystes

► Afin de satisfaire des objectifs patrimoniaux, le taux d'allocation en actions sera géré de manière dynamique en fonction de la conjoncture

Les semaines se suivent et confirment la tendance actuelle pour les fonds diversifiés dont l'allocation varie pour s'adapter aux différentes conditions de marché. Chaque gestionnaire ajoute ensuite sa touche personnelle à cette logique d'investissement pour essayer de distinguer son produit des autres offres.

Ainsi, l'allocation du fonds Acofi Actions Equilibre, lancé le 18 septembre dernier par Acofi Gestion, est principalement composée de valeurs industrielles et immobilières cotées de la zone euro et complétée par des placements en OPCVM monétaires, le degré d'exposition en actions étant géré et révisé de manière hebdomadaire selon des critères bien précis.

Une discipline d'origine... Acofi Gestion s'est fait connaître dès 1998 avec sa première Sicav Compagnie Immobilière Acofi investissant dans des sociétés foncières cotées sur la zone euro.

LE GROUPE ACOFI EN BREF

Créé en 1990, Acofi est un groupe de services financiers qui compte aujourd'hui 25 personnes et est présent dans trois domaines : la gestion de fonds d'investissement cotés et non cotés, la gestion d'investissements immobiliers et la valorisation de créances bancaires compromises.

Acofi Gestion, la filiale de gestion du groupe agréée en 1997, gère uniquement des OPCVM distribués auprès d'investisseurs professionnels. Ses encours sous gestion s'élèvent actuellement à près de 260 millions d'euros. Ils proviennent à 61 % d'institutionnels, 23 % de gérants et 16 % de CGPI par le biais des plates-formes.

Cinq ans plus tard, en 2003, ce gestionnaire s'est lancé dans l'investissement dans des entreprises industrielles françaises de grande et moyenne taille avec la Sicav des Analystes. La sélection des valeurs des deux fonds repose sur deux principales exigences : la prévisibilité des *cash-flows* sur un horizon de cinq ans et l'attractivité de la valorisation. Autre caractéristique commune : les portefeuilles sont concentrés sur 25 à 30 lignes en moyenne et leur taux d'investissement avoisine en permanence les 100 %.

Cependant, les répercussions de la crise financière sur les encours - aujourd'hui de 260 millions d'euros après avoir atteint plus de 600 millions d'euros - ont conduit le gestionnaire à revoir ses principes d'origine. « Face à des marchés boursiers plus volatils, certains de nos clients ont souhaité avoir une exposition plus mesurée aux marchés d'actions », relève Thibault de Saint Priest, directeur général d'Acofi. Ce que ne permettent pas les deux premiers produits de la société.

... adaptée aux conséquences de la crise. Fort de ce constat, Acofi Gestion a réalisé un sondage auprès de 120 CGPI en mars 2009 afin d'identifier leurs attentes en matières de produits de placement. Ces derniers privilégiant la préservation du capital sur le long terme avec un objectif de performance annualisée de 5 % sur un horizon de 5 ans, le gestionnaire s'est décidé à concevoir un produit d'allocation visant ce rendement où le taux d'investissement est modulé de manière à capter les périodes de hausse et à amortir les périodes de baisse des marchés des actions.

Une allocation concentrée gérée dynamiquement. « La poche actions d'Acofi Actions Equilibre est constituée des meilleures convictions des portefeuilles de La Sicav des Analystes et de Compagnie

CARACTÉRISTIQUES

- Code Isin : FR0010779967
- Frais de gestion : 1,9 % + 15 % de la surperformance excédant une performance de 5 % capitalisée par an
- Droits d'entrée : 4 % max

Immobilière Acofi, explique Francis Ponthieux, responsable des relations investisseurs CGPI/plates-formes d'Acofi. *L'exposition évolutive aux marchés d'actions s'inscrit dans une optique patrimoniale afin de limiter les pertes en capital et de tirer profit sur le long terme de la création de valeur des entreprises du portefeuille.* » Ainsi, la partie en actions du fonds flexible comporte 5 à 25 valeurs, le reste des encours étant placé en monétaire, dans des OPCVM de trésorerie régulière (selon le classement Europerformance) dont la taille est supérieure à un milliard d'euros et la maturité inférieure à 12 mois.

Le degré d'exposition en actions du fonds est géré en fonction de trois indicateurs étudiés sur l'indice CAC 40 : la tendance de marché - évaluée à l'aide de la moyenne mobile 100 jours -, la dynamique des révisions des bénéfices et l'attractivité des valorisations. « Ces critères, suivis et validés par le comité d'allocation hebdomadaire, déterminent le taux d'investissement compris entre 0 % et 80 % du portefeuille », précise Francis Ponthieux.

Un reporting détaillant les évolutions est envoyé toutes les semaines aux plates-formes où Acofi Actions Equilibre est référencé ; pour l'heure, sur quelques bancaires mais dès que l'historique et les encours le permettront, le fonds sera également proposé sur les plates-formes d'assurance vie, à l'instar des deux premières Sicav du gestionnaire. ■

CAROLINE DURAND

> rejoignez le Cercle FIDROIT Développement

Le 1^{er} contrat pour booster vos honoraires !

Un nouvel environnement de travail et des outils performants pour :

- > Renforcer votre image
- > Diversifier vos sources de rémunération
- > Optimiser votre temps de travail
- > Sécuriser votre activité de conseil



FIDROIT, 1^{ère} structure dédiée aux professionnels du patrimoine, propose des prestations innovantes et adaptées pour développer l'activité de conseil.

